

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 NOVEMBRE 2019 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BRUNET David, THAUVIN Isabelle

Absents : M.Mme LOBJOIS Corine (procuration à Mme Courtadon), DE JESUS José (procuration à M. Manuby), BARBARIN Jérôme (procuration à Mme Mège), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon), EMPSON Valérie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires financières
- Affaires foncières
- Assurance des véhicules
- Associations
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le compte-rendu du 29 octobre 2019 est lu par Mme Isabelle Mège et adopté avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Les Conseillers municipaux de la liste majoritaire apportent une réponse à M. Pascal Estier suite à son intervention du 29 octobre 2019 concernant le nouvel EHPAD qui s'implantera sur la commune, cf annexe. Cette réponse est lue par Mme Isabelle Mège.

M. le Maire adresse ses condoléances à Mme Thauvin suite au décès de son frère.

TRAVAUX :

Traverse de Tournobert :

Les travaux de la traverse de Tournobert sont terminés. Les trottoirs ont été réalisés en sable bétonné. Les entrées des riverains sont également achevées. L'entreprise SERANGE effectue actuellement la dépose des anciens poteaux et les câbles d'éclairage public. Le chantier est quasiment terminé.

Station d'épuration de Tournobert : Les fondations sont coulées, l'échafaudage est monté autour des bassins de rétention.

Voirie communautaire : Suite aux réunions avec les services de la Communauté de Communes, il a été proposé plusieurs secteurs dont la réfection d'un tronçon de la voirie en direction de Coureix et le traitement du trottoir au niveau du carrefour de la rue de Fougères. Les demandes de subventions seront demandées au Conseil Départemental pour le FIC et à l'Etat pour la DETR.

AFFAIRES FINANCIERES :

Installation d'un médecin : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'un nouveau médecin généraliste courant janvier 2020 dans la maison médicale située en face de la pharmacie. Par l'intermédiaire du SMADC, celui-ci devrait bénéficier d'aides régionales. Le Maire souhaite ne pas être absent dans le processus de son installation et propose de participer en lui fournissant du matériel médical ou informatique, selon ses besoins. Il soumet l'acquisition de matériel pour un montant de 3 000 € propriété de la commune avec établissement d'une convention de mise à disposition gratuite au futur médecin. Le Conseil Municipal donne son accord avec :

- 13 voix pour,
- 1 voix contre M. Mazon,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées suivantes avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- AI 107 d'une superficie de 2 090 m² vendue par les Consorts CHANTERANNE au profit de M. LONCHAMBON Daniel au prix de 10 000 €.

- AN 413 d'une superficie totale de 3 660 m² avec habitation vendue par M. CHAUMEIX Jérémie et Mme PERNOT Céline au profit de M. LANDRY Benjamin et Mme VERSTRAETE Hélène, au prix de 174 000 €.

- AY 201 d'une superficie totale de 1 400 m² avec habitation vendue par M. DEBOST Roman au profit de Mme DEBOST Océane et Madame DEBOST Lauren au prix de 110 000 €.

- AV 270 d'une superficie totale de 756 m² vendue par M. BEHAREL Jacques au profit de Mme ANDRE Clémentine au prix de 15 120 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées suivantes avec :

- 13 voix pour,
- 5 abstentions : Mme Courtadon (lien de parenté avec les consorts Boissy) et Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.
- AO 310 d'une superficie totale de 736 m² vendue par les Consorts BOISSY au profit de M. et Mme DE MARTELAERE John au prix de 1 472 €.

ASSURANCES :

Le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions d'assurances, remises après consultation par quatre compagnies pour le parc automobile de la Commune. Après examen, il s'avère que la compagnie d'assurances SMACL a fait la proposition la plus intéressante avec une cotisation annuelle de 3 820,41 € en formule « tous risques sans franchise ». Le contrat d'assurance prendra effet au 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024 avec possibilité de résiliation annuellement. Le Conseil municipal accepte la proposition de la SMACL avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association des Parents d'Elèves pour l'Arbre de Noël des écoles avec :

- 14 voix pour
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

INTERCOMMUNALITE :

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT :

La CLECT s'est réunie le 07 octobre 2019 pour examiner l'évaluation de charges transférées suite à plusieurs ajustements sur les communes de Saint-Quintin-sur-Sioule, Montcel, Lisseuil, St Rémy de Blot et St Georges de Mons. Le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité des communes. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

QUESTIONS DIVERSES :

- Marché de Noël : le samedi 07 décembre 2019 au Foyer rural
- Collecte de la banque alimentaire : les vendredi 29 et samedi 30 novembre 2019 au magasin NETTO avec la participation des membres du CCAS, de bénévoles et d'élu(e)s.
- Forum de l' Eau à St Gervais d'Auvergne : participation de M. le Maire, possibilité de visite du barrage avec les représentants des services hydrauliques de l'entreprise EDF.
- Mme Alves signale qu'elle a eu connaissance de familles syriennes qui sont en recherche de terrains pour du jardinage. Mme Courtadon explique que d'autres personnes cherchent également du terrain et que cette question sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

ANNEXE*Le 26 novembre 2019***Lettre réponse des élus de la majorité à la lettre de l'opposition concernant l'EHPAD**

Vous avez, lors du Conseil municipal du 29 octobre 2019, interpellé le Maire de la Commune des Ancizes-Comps, le Vice-Président de la Communauté de Communes CSM en charge des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes EHPAD, le Président de la Communauté de Communes CSM sur le dossier de la construction d'un nouvel établissement sur notre commune.

Les sujets ayant trait à la grande dépendance sont de la plus haute importance et les choix à opérer en la matière nous imposent vigilance et capacité à anticiper. Chaque élu représentant du peuple souhaite voir la mise en place de projets qui à terme tendent vers le « bien-être » ou le « mieux-être » assortis d'une prise en charge de qualité des résidents avec des conditions de travail optimales pour les équipes de soignants.

Sur l'EHPAD Les Ancizes-Comps, un bref historique permet d'apporter un éclairage sur un dossier pour lequel les discussions ont démarré dès 2012/2013 sous l'ancienne mandature du Conseil municipal des Ancizes-Comps et sous celle de l'intercommunalité Manzat Communauté.

Des études réalisées par le cabinet GERONTIM annonçait un projet de rénovation de l'EHPAD actuel pour un coût important supérieur au chiffre de 1 à 1,5 millions d'euros que vous mettez en avant. Cette rénovation que vous prônez ne permet pas à terme d'augmenter le nombre de lits de façon significative. Au mieux, une extension semblait possible (réserve foncière jouxtant l'actuel bâtiment) mais cela impliquait des longueurs de couloirs déjà très importantes, élément préjudiciable pour le bon travail des soignants (les agents effectuent actuellement en moyenne 6 à 8 kilomètres par jour, ce qui est énorme dans une petite unité).

D'autre part, cet EHPAD, qui soulignons-le, a permis l'accueil des personnes âgées dépendantes pendant près de 30 ans remplissant largement sa fonction, reste toutefois tributaire d'un enclavement, avec un manque récurrent d'espaces et de places de parking. Les études démontrent que les infrastructures vieillissantes occasionnent toujours des dépenses de fonctionnement trop importantes. Faut-il également rappeler qu'en matière de rénovation, les budgets au fil des travaux, ont, bien trop souvent hélas tendance à s'alourdir... avec parfois des aléas importants difficiles à anticiper. Une réhabilitation induit inévitablement une réévaluation à la hausse du prix de journée avec un calcul de prix indexé sur une moyenne départementale selon des critères spécifiques.

In fine, l'étude du cabinet GERONTIM a montré que la construction d'un nouveau bâtiment se révélait plus adaptée et pérenne en termes de fonctionnement et de réponse aux dernières normes en vigueur sur la qualité et la praticité.

Par ailleurs, il est hautement conseillé de déplacer le moins possible les résidents des EHPAD. Ce sont des personnes fragiles. Or, dans la réflexion d'une nouvelle construction, c'est un point important qui a été pris en compte. Les résidents seront laissés au calme jusqu'au transfert dans le nouvel établissement.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un avis défavorable a été prononcé sur l'EHPAD actuel en 2013 par la commission de Sécurité. Avant cette date, des réserves étaient émises.

Pourquoi les anciens élus en charge des EHPAD n'ont-ils pas procédé régulièrement à des travaux d'entretien et de modernisation afin de maintenir en état un bâtiment qui devenait vétuste jusqu'à être basculé en avis défavorable ? Serait-ce hélas un manque d'anticipation ?

Suite à l'avis défavorable émis en 2013 et depuis 2014, des travaux ont été entrepris à minima permettant un passage en avis favorable durant cette année 2019 pour une durée de 3 ans afin d'assurer la sécurité des résidents et du personnel.

Sur la partie du terrain pour édification du nouvel EHPAD : il est important de souligner que plusieurs terrains étaient en lice : celui en face du cimetière du bourg, chacun comprendra les raisons pour lesquelles ce terrain n'a pas été retenu. Le choix final d'un terrain revêt une grande responsabilité car il s'agit d'anticiper les besoins futurs.

Les atouts du terrain choisi sont les suivants : bonne situation, calme, espace pour la création de parkings avec accès direct à la route départementale, proximité de l'école maternelle, ce qui offre une mixité intergénérationnelle intéressante et enfin une réserve foncière suffisante pour l'avenir.

En ce qui concerne l'acquisition, le notaire en charge a tardé jusqu'en juillet 2018 pour informer l'agriculteur détenteur d'un bail rural alors qu'une promesse de vente avait été signée en 2017. L'organisme EPF/SMAF a dû relancer à plusieurs reprises le notaire pour que le droit de préemption soit rapidement notifié à l'agriculteur et qu'une négociation puisse intervenir avant une perte de temps préjudiciable à toutes les parties et une situation devenue complexe au fil des mois.

Les parties prenantes ont toujours fait preuve d'une bonne volonté dans ce dossier et elles ont vivement souhaité tendre vers un arrangement satisfaisant car il s'agit avant tout de l'intérêt collectif.

Nous avons fait le choix concerté de la modernité et d'une augmentation de 7 lits à moyens constants portant le nombre de lits à 41 avec la création d'un espace spécifique UASA Unité d'Accueil Spécifique Alzheimer. Les élus en place ont rencontré les organismes de tutelles qui n'envisageaient pas d'augmenter le nombre de lits et il faut se féliciter d'avoir pu bénéficier sur un tel projet d'un appui politique que nous avons su solliciter dans une démarche visant à augmenter le nombre de lits.

La décence du cadre de vie des résidents est importante ce qui n'est plus le cas aujourd'hui dans la configuration de l'EHPAD actuel.

Une reconversion future des anciens locaux en un pôle social et médical en faveur des populations les plus fragilisées de notre territoire sera d'actualité lorsque le nouvel EHPAD sera en service. Nous faisons le choix de renforcer l'offre sociale et nous étudions des possibilités de création de logements d'urgence, inexistantes actuellement, la mise en place d'une étude sur la création de logements adaptés, la création d'une plate-forme de répit pour les aidants en accueil de jour et la transformation en locaux affectés à du médical et du social.

Enfin, à moyen terme, étions-nous prêts à laisser fermer l'actuel EHPAD qui n'aurait pas été rénové au profit de la construction d'un nouvel EHPAD sur le bas du territoire ?

L'implantation d'un nouvel EHPAD à 41 lits sur la commune des Ancizes-Comps permet le bon maillage du territoire de la Communauté de Communes de Combrailles, Sioule et Morge avec un EHPAD à Manzat avec 41 lits, un EHPAD à Combronde avec 27 lits et un EHPAD associatif à Loubeyrat avec 68 lits.

Il est regrettable de constater que vous ne vous soyez pas exprimés auparavant au cours de ce mandat sur un sujet aussi grave. Un de vos élus était pourtant délégué à la Communauté de Communes Manzat Communauté jusqu'en décembre 2016.

La majorité présente au Conseil municipal déplore vivement le temps perdu sur ce dossier.

Les élus de la majorité